



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 27 octobre 2021
PV N. 12 par voie électronique

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S. - MM. LATOUR - HALLOT JF – TALABOT F - OSMAN C.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 1 :

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- MATCH N. 50091.1 FC OCCITANE / LIMOGES FOOT poule B ;**
Après accord des 2 clubs,
la commission,
 - Dit que la rencontre se jouera le **Samedi 30 octobre à 20h** au stade du docteur Loustaud à Magnac Bourg.

DEPARTEMENTAL 2 :

- Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

ou Animateur seniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières**. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »

Stade municipal de St Priest Taurion ;

Après le nécessaire fait par la municipalité de St priest Taurion et après vérification faite par la commission compétente des terrains et infrastructures sur l'homologation de l'éclairage,
La commission,

- **Décide de reprogrammer les rencontres à domicile des équipes seniors les samedis soir.**

MATCH N. 50146.1 JA ISLE (4) / US LE DORAT poule A

Après accord des 2 clubs,
La commission,

- Dit que la rencontre se jouera le **dimanche 31 octobre à 18h** au stade du Gondeau à isle.

DEPARTEMENTAL 3 :

- MATCH N. 50446.1 US ORADOEUR SUR GLANE / US VEYRAC poule D** du 25/09/21.
Suite à la décision de la commission de discipline en date du 20/10/21 rendue sur le dossier concernant cette rencontre donnant match perdu par pénalité à l'équipe de l'US VEYRAC,
La commission,

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

- US oradour sur glane 1 : 3 (3 pts) / US Veyrac 1 : 0 (- 1 pt)

- Suite au mail du club de peyrat de Bellac concernant les rencontres à domicile, et après vérifications auprès de la commission des terrains et infrastructures, il est à noter que **l'équipe jouera ses matchs à domicile les samedis à 20h au stade Leopold Bourdin à Bussière Poitevine.**

MATCH N. 50334.1 LIMOGES FOOT 2 / USECOUZEIX/CHAPTELAT 3 du 17/10/21 :

Le club du Limoges Foot est débité de la somme de 19 € pour feuille de match non conforme.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 4 :

- Suite au mail du club de Fraternelle Foot demandant le report de la rencontre du 31/10/21 contre AV.Bellac Berneuil St J.L.C,
Après accord des deux clubs,
La commission,
 - Dit la rencontre à jouer le dimanche 28 novembre à 15h à St Junien les Combes.

COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :

Suite au tirage au sort du 2^{ème} tour de la coupe de la Haute-Vienne, les rencontres des clubs régionaux engagés dans cette compétition se joueront le week-end du 27 et 28 novembre.
Le calendrier des compétitions de ligue étant prioritaire, la rencontre ASPTT Limoges / USECC se jouera à une date ultérieure.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président

SISSAOUI Mounir

La Secrétaire de séance,

Sophie GARESTIER